



Prix des innovations pour l'accès aux soins des CHU 2025 SANTEXPO

Contexte

Chaque année, la conférence des DG de CHU organise en lien avec la conférence des doyens et des PCME de CHU, un stand des CHU, lors des journées de SantExpo.

Dans ce cadre, une thématique est retenue et déclinée pour l'ensemble des interventions sur le stand.

Pour les journées de SantExpo 2025, les trois conférences ont retenu le thème « **les CHU, pivots de l'accès aux soins** » qui pourra être décliné par les différentes commissions techniques (les urgences et l'accès aux soins, les CHU pivot de l'accès aux soins en cancérologie, les IPA et les nouveaux métiers, une modalité de l'accès aux soins...) à travers des tables rondes, témoignages, key note et débats sur le stand.

Au-delà des tables rondes et grands témoins sollicités, l'enjeu est de donner de la visibilité aux CHU auprès des pouvoirs publics, sur le thème retenu, de créer un événement autour de la thématique, et de diffuser les bonnes pratiques entre CHU.

Les ambitions du Prix des CHU

Les ambitions de ce prix sont de :

- Faire émerger des projets novateurs qui pourraient être diffusés et passer à l'échelle dans d'autres CHU et d'autres territoires
- Permettre aux CHU d'être promoteurs et fers de lance sur un enjeu stratégique porté par les pouvoirs publics
- Positionner les CHU comme pivot de l'accès aux soins et repérer les initiatives dans ce cadre en lien avec les acteurs des territoires (médico-social, médecine de ville, domicile, collectivités)
- Etre force de propositions sur les solutions ou innovations pour les pouvoirs publics et les agences qui mènent des réflexions actuellement sur ce sujet

Périmètre de l'appel à projets

- Organisation d'un appel à candidatures auprès des équipes des CHU pour un « prix des innovations pour l'accès aux soins dans les CHU »
- L'accès aux soins est défini par la HAS comme la **capacité des personnes à recevoir des soins quand ils sont nécessaires et au bon endroit** (OMS). Le préalable pour garantir l'accès aux soins est de **définir la population ou le territoire dont l'équipe se considère responsable**. Sur cette base, une attention est portée aux personnes les plus fragiles en raison, notamment, d'un handicap, qu'il soit physique, social ou psychique, et la coordination avec les différents acteurs de santé du territoire (médicaux, médico-sociaux, sociaux) est recherchée.
- Les projets sélectionnés pourront concerner l'accès aux soins de patients dans des territoires à faible densité d'offre de soins ou des populations éloignées du soins (précarité, âge , handicap...)
- Objet de l'appel à projets :
 - Projet qui propose des organisations innovantes qui favorisent l'accès aux soins sur un territoire
 - Projet à l'échelle du CHU et impliquant d'autres acteurs du territoire (autres établissements de santé, secteur médico-social, médecine de ville, collectivités, autres...) et les usagers
 - Le caractère innovant pourra porter sur le schéma organisationnel retenu, et/ou les compétences et métiers impliqués, et/ou le recours à des solutions numériques innovantes
 - Le périmètre de l'accès aux soins pourra comprendre :
 - **Les démarches en amont de l'hospitalisation** permettant de favoriser un accès aux soins, pertinent
 - **Les démarches en aval** qui permettent un suivi et un accès aux soins depuis le domicile (virage domiciliaire)
 - Les projets devront impliquer une équipe, et pourront mettre en avant les innovations en termes de partenariats
 - Les projets pourront mettre en avant un recours à l'innovation numérique
 - Les projets impliquant une CPTS ou la médecine de ville seront particulièrement analysés
 - Les projets devront comporter une analyse d'impact
- Les prix permettront aux équipes de bénéficier d'un accompagnement financier et d'un dispositif de communication
 - 1^{er} prix : 30 000 €
 - 2^{ème} Prix : 12 000 €
 - Prix coup de cœur : prix : 8000€
- Partenariats :
 - Ce prix est organisé en partenariat avec le consortium de mutuelles associant RELYENS, MGEN, et la MNH partenaires de la CNDG CHU.

Un jury très expérimenté

- Présidente de l'ANAP : Mme Armanteras
- Président de la HAS : Pr Collet
- Président de France Assos Santé : M. Raymond
- Directrice déléguée à gestion et à l'organisation des soins à la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie : Mme Cazeneuve
- Directrice Générale de l'Offre de soins : Mme Daudé,
- Président de la Fédération nationale des CPTS : M. Moreul
- Directeur par interim de l'AIS : M. Escurat
- Représentant de la FHF : M. Malone
- VP Relyens : M. Tréguenard,
- Président MNH : M. Fraslin,
- Administrateur délégué aux unions territoriales et aux engagements extérieurs Mgen : M. Jouannet

Le calendrier

- 12 février 2025 : Ouverture du dépôt des dossiers de candidature
- 14 mars 2025 : Date limite de dépôt des dossiers
- 21 mars 2025 : répartition dossiers et validation des critères de sélection
- 4 avril 2025 : sélection des trois dossiers retenus
- Semaine du 28 avril 2025 : formation des équipes à la présentation
- Jeudi 21 mai 2025 de 13H30 à 14H30 : pitch de 5 minutes des trois équipes sur le stand des CHU à Santexpo devant jury
- Jeudi 21 mai à 16H30 2025 : remise des prix

Comment candidater

Les dossiers de candidature doivent inclure la fiche dossier de candidature qui peut être complétée par tout document, photo, ou vidéo qui permette une bonne compréhension du projet

Les dossiers de candidature complets sont à envoyer à l'adresse mail suivante, avant le 14 mars 2025 : dg.conference@chu-nantes.fr.

Deux dossiers maximum par CHU pourront être déposés. Nous invitons les équipes à informer la direction de leur établissement de leur candidature.

Bien préciser l'objet du mail : « **Prix des innovations de l'accès aux soins des CHU** »